

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue lundi, le 13 janvier 2020 à 19 h à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michel Morin, Martin Bouchard et Pierrot Lessard
Mesdames les conseillères, Johanne Morissette, Sandra Girard et Lyne Bolduc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Mme Lise Garon, mairesse.

01-01-20 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Mme Myriam Lessard, directrice générale

***ORDRE DU JOUR
Lundi, 13 janvier 2020***

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de lire les minutes et approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2019*

4. *ADMINISTRATION*

- 4.1. *Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires bruts pour le mois de décembre 2019*
- 4.2. *Rapport de dépenses de la directrice générale*
- 4.3. *Rapport de dépenses du préposé aux travaux publics*

5. *RÉSOLUTIONS*

- 5.1 *Déposer une demande de projet Programme d'Été Canada 2020*
- 5.2 *Accepter de défrayer la quote-part du service de Travail de Rue – 537\$*

- 5.3 *Déposer un projet de l'ordre de 29 000\$ au Fonds FDT*
- 5.4 *Dépôt et accusé réception de la déclaration d'intérêts pécuniers du nouveau membre du conseil municipal de Lamarche 2019 - monsieur Michel Morin*
- 5.5 *Dépôt de la décision sur l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale concernant Monsieur Martial Fortin, ex-conseiller municipal*
- 5.6 *Accepter de défrayer la quote-part pour le transport adapté 2020*
- 5.7 *Reddition de compte pour le ministère des Transports du Québec*
- 5.8 *Paiement des frais de gestion et de fonds de défense à NOVO SST*
- 5.9 *Achat et installation de l'ordinateur de la secrétaire trésorière adjointe*
- 5.10 *Accepter de défrayer la facture de la rue du Plateau -TECQ 2014-2018*
- 5.11 *Mise à jour des différents comités municipaux 2020*
- 5.12 *Renouvellement à la COMBEQ*
- 5.13 *Suivi du rapport d'inspection thermique par les assurances municipales (MMQ)*
- 5.14 *Ouverture de postes : inspecteur municipal et service de conciergerie, bureau municipal*

6. COURRIER

- 6.1 *Municipalité Petit-Saguenay : remerciement*
- 6.2 *Fondation Hôtel Dieu d'Alma : remerciement*
- 6.3 *Maison des Jeunes- remerciement*

7. RAPPORT DES COMITÉS

- 7.1 *Mairesse- rencontre MRC*
- 7.2.

8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1 *Nommer un.e élu.e pour assister à la présentation de la mise à jour du portrait comparatif des municipalités de la MRC Lac St-Jean Est*
- 8.2. *Nommer un.e élu.e pour participer à la conférence de presse presse « Sport à traction »*
- 8.3. *Remplacement lumière à la patinoire*
- 8.4. *Achat d'un module PG transmission de paye*

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

02-01-20 3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière Myriam Lessard, dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre et des séances extraordinaires du 18 décembre 2019 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

4. ADMINISTRATION

03-01-20 4.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES BRUTS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de trente et un mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars et cinquante-trois sous (31 589.53\$).

La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de cinquante-cinq mille cent trente dollars et cinquante-trois sous (55 130.53\$).

Les salaires payés aux élus au montant mille huit cent soixante dollars (1 860.00\$) et les salaires des employés au montant vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-onze dollars et quinze sous (21 591.15\$).

Les avantages sociaux au montant de trois mille neuf cent cinquante-cinq dollars et cinquante-trois sous (3 955.53\$).

QUE ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total cent quatorze mille cent vingt-six dollars et soixante-quatorze sous (114 126.74\$).

Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 6322 à 6360 inclusivement.

LISTE DES COMPTES À PAYER

AESL instrumentation inc.	96.58 \$
Alain Gauthier	495.00 \$
Annick Lachance	13.94 \$
Bibliothèque Lamarche	312.50 \$
BMR Martel	45.26 \$
Excavation Multi-Projets inc.	2 311.00 \$
Bureau veritas Canada	586.08 \$
Mégaburo	856.36 \$
Cain Lamare	229.95 \$
CMP Mayer inc.	2 523.70 \$
Collectes Coderr	97.73 \$
Couture auto électrique	72.73 \$
Duchesne Auto Ltée	217.52 \$
Les électriciens du Nord inc.	517.39 \$
Entreprise Fortin Labrecque	1 034.78 \$
Eurofins Environnex	252.86 \$
Impression Thibeault & associés	523.14 \$
Gilles Boudreault	980.00 \$
Produits Lépine inc.	158.35 \$
Levitt-Safety	452.39 \$
Loutec	235.25 \$

Martin Bouchard	51.66 \$
Mécalac	21.14 \$
MRC Lac St-Jean Est	6 666.07 \$
Myriam Lessard	65.97 \$
Nutrinor, division Quincallerie	59.49 \$
Nutrinor Énergies	1 529.84 \$
Pompe Saguenay	593.85 \$
Potvin & Bouchard	815.84 \$
Réal Huot inc.	695.63 \$
Puisatiers de Delisle inc.	29.78 \$
Les pétroles RL inc.	58.96 \$
Groupe Sanidro	6 465.62 \$
SÉCAL instruments inc.	1 118.21 \$
Sécuor	19.53 \$
Pièces d'autos Ste-Geneviève	52.60 \$
Synergie-développement et marketing	689.85 \$
Test-Air & Sans-Bornes	418.78 \$
Trium Médias	224.20 \$

Total : 31 589.53 \$

LISTE DES COMPTES PAYÉE PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Société canadienne des postes	259.60 \$
La Mutuelle des municipalités	500.00 \$
Entrepreneur Forestier Alex et Nico	2 730.66 \$
Corporation de développement Lamarche	8 214.53 \$
Fondation Hotel Dieu d'Alma	400.00 \$
Bell Canada	108.42 \$
Hydro Québec	267.76 \$
Hydro Québec	53.09 \$
Hydro Québec	119.44 \$
Hydro Québec	926.24 \$
Hydro Québec	240.33 \$
Bell Canada	257.10 \$
Hydro Québec	120.35 \$
Hydro Québec	29.29 \$
Hydro Québec	333.58 \$
Visa Desjardins	264.41 \$
Hydro Québec	331.54 \$
Hydro Québec Revenus Autres	505.89 \$
Entrepreneur Forestier Alex et Nico	2 730.66 \$
Entreprise Fortin Labrecque	27 785.63 \$
Gilles Boudreault	735.00 \$
Alain Gauthier	1 075.00 \$
Popote roulante de Lamarche	80.00 \$
Lyne Bolduc - Comité du Jour du l'An	500.00 \$
Comité des Loisirs	500.00 \$
Annick Lachance	750.00 \$
Myriam Lessard	1 250.00 \$
Steeve Godin	750.00 \$
Petite caisse	191.55 \$
Hydro Québec	968.06 \$
Hydro Québec	1 362.39 \$
Hydro Québec	790.01 \$

Total : 55 130.53 \$

Comptes à payer : 31 589.53 \$
Comptes payés 55 130.53 \$
Total des salaires des conseillers : 1 860.00 \$
Total des salaires bruts des employés : 21 591.15 \$
Avantages sociaux : 3 955.53 \$
Grand Total : 114 126.74 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Myriam Lessard, directrice générale, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Myriam Lessard, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

04-01-20 4.2 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2019-08 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 10 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT (Tx net)
Trium média	224.20 \$
Popote roulante de Lamarche	80.00 \$
Franchise MMQ	500.00 \$
AESL Instrument	88.20 \$
Excavtion Multi-projet	2 110.00 \$
Électricien du Nord	472.45 \$
Loutec	71.60 \$
Pompes Saguenay	556.50 \$
Test-Air	382.40 \$
CMP Mayer	2 304.73 \$

Grand total: 6 790.08 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

05-01-20 4.3 RAPPORT DE DÉPENSES DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2019-08 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 10 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT (Tx net.)
Potvin & Bouchard	61.56 \$
Potvin & Bouchard	25.46 \$
Huot	281.61 \$
Loutec	156.83 \$
Nutrinoir Quincailleries	62.46 \$
BMR-Quincailleries	37.73 \$

Grand total: 633.49 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

06-01-20 5.1 DÉPOSER UNE DEMANDE DE PROJET AU PROGRAMME D'ÉTÉ CANADA 2020

CONSIDÉRANT QUE les demandes de subvention de Service Canada pour les étudiants Été 2020 seront acheminées aux promoteurs pour déposer des demandes de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dépose une demande de subvention de projet au programme d'emploi Été Canada 2020 pour engager des étudiants à la période estivale 2020 à différents postes sur le territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

De déposer une demande auprès de Service Canada pour au moins 3 étudiants afin d'organiser un camp d'été pour les jeunes de la municipalité et d'être soutien aux activités du camping municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

07-01-20 5.2 ACCEPTER DE DÉFRAYER LA QUOTE-PART DU SERVICE DE TRAVAIL DE RUE

CONSIDÉRANT QUE la direction « Comité de travail de rue » a une entente avec les municipalités de la MRC Lac St-Jean Est pour soutenir leurs services comme soutien aux jeunes des municipalités

CONSIDÉRANT QUE le « Comité de Travail de Rue » est présent fréquemment sur le territoire de la Municipalité de Lamarche et collabore étroitement avec la Maison des Jeunes et que le service est très apprécié;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER DE DÉFRAYER la quote-part de la Municipalité pour assurer la continuité du service au montant de cinq cent trente-sept dollars (537.00\$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

Madame Lyne Bolduc, coordonnatrice, et Monsieur Pierrot Lessard, employé, à la Maison des Jeunes, signifie leurs intérêts. Ils s'abstiennent de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote.

08-01-20 5.3 DÉPOSER AUPRÈS DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN EST LE PROJET FDT DE L'ORDRE DE 29 000\$

CONSIDÉRANT QUE dans le Fonds de développement du territoire de la MRC Lac Saint-Jean Est a une balance de 29 000\$ pour la Municipalité de Lamarche et que la date de tombée est le 31 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche dépose un projet dès que possible auprès de la MRC Lac-Saint-Jean Est dans le cadre du programme FDT (Fonds de développement du territoire) ayant comme orientation : structuration des espaces de loisirs au centre du village ou signalisation des rues de Lamarche et tout autre projet respectant les critères du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

5.4 DÉPÔT ET ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIERS DU NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMARCHE, ÉLECTION DU PREMIER DÉCEMBRE 2019

Déclaration non remise.

À être déposé à la séance ordinaire de février 2020

09-01-20 5.5 DÉPÔT DE LA DÉCISION SUR L'ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE CONCERNANT MONSIEUR MARTIAL FORTIN, EX-CONSEILLER MUNICIPAL

ATTENDU QUE conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Municipalité a l'obligation de déposer, lors de la première séance ordinaire, la décision de la Commission municipale auprès des élus la décision sur l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

EN CONSÉQUENCE, il y a dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec en date du 16 décembre 2019 transmise par voie électronique, concernant l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale sur l'ex-conseiller Monsieur Martial Fortin et les élus reçoivent celle-ci.

Je confirme avoir déposé à cette séance ordinaire décision de la Commission municipale du Québec en date du 16 décembre 2019 transmise par voie électronique, concernant l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale sur l'ex-conseiller Monsieur Martial Fortin et les élus reçoivent celle-ci.

Myriam Lessard, directrice générale, Municipalité de Lamarche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

10-01-20 5.6 ACCEPTER DE DÉFRAYER LA QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a une entente intervenue entre la ville d'Alma, les municipalités (13) du secteur de la MRC Lac St-Jean Est et la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est;

CONSIDÉRANT QUE chaque année la municipalité participe financièrement au transport adapté Lac-Saint-Jean-Est;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche s'implique au niveau régulier de Transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2020 préparées par Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est, et que par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités;

- I. La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport [au cours de la période du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020]) un montant de sept cent quarante-neuf dollars [749\$] à être versé en un versement pour le 20 mars 2020.
- II. Ce montant additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de quatre cent cinquante-sept mille cinquante-huit dollars [457 058\$], devant être défrayé pour le service régulier de transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes handicapées pour l'exercice 2020
- III. De plus, la ville d'Alma accepte, d'une part, que la subvention de soixante-cinq pour cent [65%] des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no 2071-79 [11 juillet 1979], soit versées directement par le Ministère des Transports, à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est, ainsi qu'à la réalisation du plan de transport handicapé approuvé par le Ministère des Transports,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

11-01-20 5.7 REDDITION DES COMPTES MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC 2019

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 87 541\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

12-01-20 5.8 PAIEMENT DES FRAIS DE RENOUVELLEMENT DE NOVO SST- FRAIS DE GESTION ET DES FONDS DE DÉFENSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche est membre de la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle » nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle telle que des formations en ligne sur différents sujets municipaux;

CONSIDÉRANT QU'en adhérant à cette Mutuelle, la Municipalité bénéficiera des avantages suivants :

- Une personne ressource - gestionnaire de réclamation auprès de la CNESST
- Les services d'un préventionniste
- Les services d'expertises médicales – illimités
- Les services juridiques en matière de santé et sécurité

CONSIDÉRANT QU'il y a des économies de 28 à 30% après 4 ans

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche renouvelle son entente avec la Mutuelle de prévention NOVO-SST pour les frais de gestion et de fonds de défense au coût de huit cent trois dollars et soixante-treize sous (803.73\$) taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

13-01-20 5.9 ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU POSTE DE TRAVAIL (ORDINATEUR), SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE l'équipement informatique au poste de la secrétaire trésorière adjointe est désuet et qu'à maintes reprises celui-ci s'éteint en perdant les données;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense a été prévue aux prévisions budgétaires de 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'achat et installation d'un ordinateur au poste de travail de la secrétaire trésorière adjointe au coût maximum de 1 500\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

14-01-20 5.10 ACCEPTER DE DÉFRAYER LA FACTURE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU PLATEAU, TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la rue du Plateau ont été acceptés au programme de la taxe sur l'essence contribution Québec (TECQ) 2014-2018, priorité 4;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de paiement de l'ordre de trois cent cinq mille sept cent vingt-trois dollars et trente-neuf sous (305 723.39\$);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE le Conseil **CONSENTE** au paiement de cette facture pour l'année 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

15-01-20 5.11 NOMINATION DES ÉLUS SUR LES COMITÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les rôles d'un.e conseiller.e municipal.e est de voter le budget, de décider des travaux communaux à réaliser d'organiser et de créer les services publics municipaux et d'aider au développement économique municipal
(*Ref : Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux, nov. 2018*)

CONSIDÉRANT QUE ces fonctions facilitent la mise à jour d'informations pour la prise de décision et assurent un suivi des dossiers en traitement;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE les élus.es municipaux siègent sur les différents comités identifiés ci-bas :

- *Comité gestion, surveillance administrative (règlements et politiques) et finances*
Madame Johanne Morissette, conseillère # 1
Monsieur Martin Bouchard, conseiller # 4
- *Comité des loisirs*
Madame Lyne Bolduc, conseillère #6
Monsieur Martin Bouchard, conseiller # 4
- *Comité bibliothèque*
Monsieur Pierrot Lessard, conseiller # 5
- *Comité sécurité civile*
Monsieur Pierrot Lessard, conseiller # 5
Monsieur Michel Morin, conseiller # 3
- *Comité des ressources humaines*
Madame Johanne Morissette, conseillère # 1
Monsieur Martin Bouchard, conseiller # 4
- *Comité de gestion des actifs*
Madame Johanne Morissette, conseillère # 1
- *Comité MADA, la politique familiale et la Maison des Jeunes*
Madame Lyne Bolduc, conseillère #6
- *Comité sur la réglementation d'entretien des chemins de villégiatures*
Madame Johanne Morissette, conseillère # 1
Monsieur Martin Bouchard, conseiller # 4
Monsieur Pierrot Lessard, conseiller # 5
- *Comité consultatif d'urbanisme*
Madame Sandra Girard, conseillère #2
Monsieur Pierrot Lessard, conseiller # 5
- *Comité bâtiments municipaux*
Monsieur Michel Morin, conseiller # 3
Monsieur Martin Bouchard, conseiller # 4
- *Comité camping*
Monsieur Michel Morin, conseiller # 3
Monsieur Martin Bouchard, conseiller # 4
- *Comité aqueduc et égout*
Madame Johanne Morissette, conseillère # 1
Monsieur Michel Morin, conseiller # 3
- *Comité Service incendie – Régie intermunicipale*
Monsieur Pierrot Lessard, conseiller # 5
- *Comité Quad et motoneige*
Madame Sandra Girard, conseillère #2

QU'advenant une démission, les élus.es aient l'obligation de la faire par une correspondance écrite.

QU'en sa qualité de mairesse, Mme Lise Garon soit d'office sur tous les comités cités préalablement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

16-01-20 5.12 RENOUVELLEMENT À LA COMBEQ (CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC) :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir à son service un inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QU'en adhérant comme membre, ce regroupement offre à l'inspecteur municipal des services de qualité et organise des activités qui permettent aux membres d'acquérir de la formation à moindre coût, d'avoir un service de consultation en ligne, une politique d'assistance en ligne; une transmission d'informations sur les actualités et autres services;

CONSIDÉRANT QU'en étant membre, les coûts de formation sont offerts à moindre coût;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche renouvelle l'adhésion à cet organisme pour l'année 2020 au coût de trois cent quatre-vingts dollars (380.00\$) taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

17-01-20 5.13 SUIVI DU RAPPORT D'INSPECTION THERMIQUE PAR LES ASSURANCES MUNICIPALES (MMQ)

ATTENDU QUE le 18 novembre 2019, il y a eu inspection thermographique des bureaux municipaux, de la bibliothèque et de la caserne incendie par M. Marc Duchesne, technologue, ASNT 1 de l'entreprise Immotech ;

ATTENDU QUE suite à cette visite, il y a lieu de faire un correctif et qu'il y a l'obligation que celle-ci soit faite par une entreprise électrique accréditée;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE les élus.es de Lamarche mandatent un maître électricien accrédité à faire les correctifs le plus tôt possible et assumeront les frais reliés à cette dépense.

QU'UN suivi de ce dossier soit fait immédiatement après la mise à niveau des anomalies auprès des assurances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

**18-01-20 5.14. OUVERTURE DE POSTES : INSPECTEUR MUNICIPAL ET SERVICE DE
CONCIERGERIE BUREAU MUNICIPAL**

ATTENDU QUE présentement, le service d'urbanisme est assuré partiellement par un inspecteur sous contrat à raison d'une journée/ semaine;

ATTENDU QU'IL n'y a aucun service de conciergerie pour les bureaux de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER au recrutement pour ces deux (2) postes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

6. COURRIER

6.1. Municipalité de Petit-Saguenay : remerciement

6.2. Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma : remerciement

6.3. Maison des Jeunes de Lamarche : remerciement

7. RAPPORT DE COMITÉS

7.1. Rapport du maire suppléant : Martin Bouchard

8. AFFAIRES NOUVELLES

**19-01-20 8.1. NOMMER UN.E ÉLU.E POUR ASSISTER À LA PRÉSENTATION DE LA
MISE À JOUR DU PORTRAIT COMPARATIF DES MUNICIPALITÉS DE
LA MRC LAC-SAINT-JEAN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation pour participer à une séance d'information sur la mise à jour du portrait comparatif des municipalités de la MRC Lac-Saint-Jean Est qui aura lieu le mardi, 14 janvier 2020 au Centre Mario Tremblay d'Alma

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

DE DÉLÉGUER, Messieurs, les conseillers Pierrot Lessard et Michel Morin à assister à cette rencontre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

20-01-20 8.2. **NOMMER UN.E ÉLU.E POUR ASSISTER À LA CONFÉRENCE DE SPORT À TRACTION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation pour participer la conférence de presse de Sport à Traction qui aura lieu le 22 janvier 2020 à 13h30 qui aura lieu au centre de ski le Dorval;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

DE DÉLÉGUER la conseillère Sandra Girard pour participer à cette conférence de presse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

21-01-20 8.3. **REPLACEMENT DE LA LUMIÈRE DE LA PATINOIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

DE REMPLACER l'ampoule à la patinoire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

22-01-20 8.4. **ACHAT D'UN MODULE PG , TRANSMISSION DE PAYE**

CONSIDÉRANT QUE le logiciel de transmission de paye « Transmission express » du Centre financier Desjardins n'est plus soutenu par le service informatique de Desjardins depuis une dizaine d'années;

CONSIDÉRANT QU'en date d'aujourd'hui il est impossible pour la municipalité de faire le transfert du dépôt-salaire au personnel et aux élus.es

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de PG Solutions afin d'acheter la licence du module *télétransmission-payé (dépôt salaire)* qui comprend :

- Services professionnels : frais liés au service aux services d'installation, d'activation, d'accompagnement, d'analyses, de développement personnalisé et/ou de formation;
- Le programme comprend CESA: service de soutien, correction d'erreurs et le support

Au coût de mille soixante (1 060\$) taxes en sus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions débutant à 19 h 35 et se terminant à 20h03

23-01-20 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 04

Je soussignée, Mme Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale ayant signées le présent procès-verbal, reconnaît et considèrent avoir signé toutes les résolutions qu'ils sont contenus.

Madame Lise Garon, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale